

ETABLISSEMENT: CRISTAL GLOBAL

EXPLOITANT: Industrie

RÉGION: Grand Est

DÉPARTEMENT: HAUT-RHIN

COMMUNE: THANN

2019 : changement de raison sociale : la société CRISTAL devient TRONOX.

Déclaration pour l'établissement de Thann.

L'ancienne usine THANN et MULHOUSE (Groupe Rhône-Poulenc), aujourd'hui propriété de la Société TRONOX FRANCE SAS, produit des composés inorganiques de titane à partir de minerais (sable naturel ilménite, rutile, slag) comportant des traces d'éléments radioactifs (Uranium, Thorium). Les radioéléments se retrouvent dans les résidus et les déchets de fabrication, en particulier les croûtes insolubles et les toiles de filtration.

Lors des opérations de maintenance ou de nettoyage, les pièces ou résidus concernés sont conditionnés (en fûts de 120 litres ou autres conditionnements, ballots, bigbags) puis entreposés en intérieur pour caractérisation radiologique.

Après caractérisation, sur critère d'activité

La filière d'élimination agréée retenue est celle de SITA Villeparisis dans le cadre d'études d'acceptabilité menées par le centre concerné sur la base des dispositions de l'arrêté ministériel du 30/12/2002 relatif au stockage de déchets dangereux et de la circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable du 25 juillet 2006.

Données déclarées au 31/12/2013

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. DÉCHETS CONDITIONNÉS SUR PALETTE DANS UN BÂTIMENT FERMÉ : FÛTS DE 120 LITRES EN POLYÉTHYLÈNE ET CONTENEURS VRAC IBC" DE 1 M3. "					
a. Répartition des 7716 fûts et 63 conteneurs vrac IBC" pour un total de 1059.935 tonnes :"					
Minerai	11,28	1,24.10 ²	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA
Déchets provenant du chlorureur (béton et croûtes)	-	-	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	AUTRES	ISD
Croûtes provenant du pré-mélange	13,68	1,02.10 ²	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA
Croûtes provenant des décanteurs	60,24	5,68.10 ²	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA
Crôutes provenant de la clarification	48	4,22.10 ²	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA
Croûtes provenant de l'hydrolyse	97,08	9,68.10 ²	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA
Filtres des Fundabacs	103	8,07.10 ²	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA
Filtres des Vernays	29,88	1,18.10 ²	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA
Sable de sablage	9,84	7,62.10 ¹	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA
Déchets plastiques	18,96	6,31.10 ¹	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA
Déchets divers (en mélange ou non identifiable) en fût	699	6,22.10 ³	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA
Déchets divers (en mélange ou non identifiable) en conteneur	75	2,50.10 ²	²²⁶ Ra, ²³⁵ U, ²³⁸ U, ²³² Th	TFA	TFA